

PÔLE UNIVERSITAIRE ET DE RECHERCHE
ALGÉRO – QUÉBÉCOIS
(PURAQ)

1^{er} appel à soumission de projets
GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT
2006-2007

DOCUMENT DE PRÉSENTATION

Ce dossier fournit les informations nécessaires pour le dépôt d'un dossier de collaboration dans le cadre du Pôle Universitaire et de Recherche Algéro-Québécois (PURAQ).

Afin de compléter votre dossier de projet de collaboration, vous trouverez également :

- Le formulaire de demande « **Partenariat Universitaire Algéro-Québécois 2006-2009** » à remplir,
- Le formulaire « **Fiche de renseignements du chercheur** » à remplir par chaque chercheur impliqué dans le projet (en guise de CV abrégé).

Ces formulaires sont disponibles sur les sites web suivants

<http://www.mesrs.dz/> OU <http://www.polymtl.ca/inter/brin/index.php>

1. HISTORIQUE DU PARTENARIAT

Le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire et le Gouvernement du Québec ont conclu en décembre 2002 une Entente de collaboration dans les domaines de l'Éducation et de la Formation qui vise notamment à encourager les échanges entre les institutions, les organismes et les établissements d'enseignement supérieur du Québec et de la République Algérienne Démocratique et Populaire.

Au même moment, se tenait à Alger, un comité de travail mixte réunissant des représentants du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) et des directeurs de bureaux des Relations internationales d'universités québécoises. À l'occasion de ces travaux, le projet de Partenariat Universitaire Algéro-Québécois fut défini. Dans le cadre du prolongement des discussions tenues en décembre 2002, des journées d'études furent organisées à Alger en octobre 2003. Quelque vingt spécialistes québécois et quatre-vingt-dix chercheurs algériens, représentant l'ensemble des deux réseaux universitaires, prirent activement part à cette série d'ateliers visant à définir des projets de recherche d'intérêt commun.

Désireux de renforcer et de soutenir davantage la coopération en matière d'enseignement supérieur et de recherche dans certains secteurs jugés prioritaires, la République Algérienne Démocratique et Populaire et le Québec ratifiaient, en septembre 2004, un avenant faisant expressément mention du Partenariat Universitaire Algéro-Québécois et du Pôle Universitaire et de Recherche Algéro-Québécois. (Précisons qu'au Canada, l'éducation est de juridiction provinciale).

2. OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

Le Partenariat Universitaire Algéro-Québécois prévoit la mise en oeuvre d'activités ciblées et de projets d'intérêt commun en matière d'enseignement supérieur, de recherche et de formation de jeunes chercheurs. Le Pôle Universitaire et de Recherche Algéro-Québécois (PURAQ) est l'un des instruments permettant de réaliser cet objectif.

Le Partenariat a pour but principal le renforcement institutionnel des capacités des universités algériennes en matière de recherche appliquée. Le présent appel à soumission de projets vise à recevoir des demandes d'appui à des actions de recherche en réseau afin de permettre des échanges entre des équipes universitaires et/ou des centres de recherche d'Algérie et du Québec.

Dans le cadre de ce premier concours, cinq domaines de recherche ont été jugés prioritaires par le MESRS, à savoir :

- Eau, Environnement, Biotechnologies, Développement durable, Énergies renouvelables;
- Automatique, Génie Électrique, Électronique;
- Administration, Gestion, Commerce;
- Technologies de l'Information et de la Communication; et
- Santé.

3. MODALITÉS DE PARTICIPATION ET CRITERES DE SELECTION

Le PURAQ implique l'ensemble des universités algériennes et québécoises. Les projets qui seront retenus doivent associer des **participants appartenant à deux ou trois établissements universitaires ou centres de recherche différents**. Du côté algérien, le responsable de projet doit être obligatoirement de « Rang magistral » ; du côté québécois, le responsable de projet doit être obligatoirement « Professeur » et occupé un poste permanent au sein de son établissement universitaire.

L'objet de cet appel à collaboration est de favoriser la communication entre équipes, les contacts, les échanges; bref la mise en réseau d'équipes de recherche. C'est pourquoi la priorité sera donnée aux dossiers associant plusieurs équipes provenant, si possible, d'établissements universitaires différents et impliquant nécessairement plusieurs chercheurs. Chacun des chercheurs associés à un projet devra remplir et signer le document « Fiche de renseignements du chercheur ».

Un **Comité scientifique mixte**, formé d'universitaires algériens et québécois, se réunira à Alger fin février 2006 afin de sélectionner les projets devant être retenus. Compte tenu de l'expérience de partenariats similaires, le Comité scientifique mixte précise que les **critères de sélection** retenus sont :

- **Adéquation du projet aux objectifs de l'appel d'offre**
- **Qualité scientifique et technique du projet :**
 - Problématique
 - Hypothèses
 - Méthodologies proposées
 - Démarche(s) privilégiée(s) de la recherche (expérimentale, novatrice, multidisciplinaire)
- **L'excellence des équipes algériennes et québécoises, l'excellence des partenaires associés et l'intérêt de la collaboration, incluant :**
 - Travaux significatifs, recherches et publications en rapport avec le projet
 - Travaux significatifs, recherches et publications déjà faits en commun
- **Faisabilité :**
 - Réalisme budgétaire
 - Fonds requis
 - Échéancier proposé
- **Retombées pour le développement :**
 - Perspective
 - Impact
 - Valorisation

4. MODALITÉ D'AIDE

Les projets retenus par le Comité scientifique seront soutenus pour une **durée de deux ou trois ans** (selon votre proposition). L'aide apporté par le PURAQ concernera principalement le **financement de missions et de stages** en faveur des chercheurs et des doctorants ainsi que les **frais d'acquisition** de ressources documentaires. Des frais d'achat de matériels et/ou de fonctionnement pourront aussi être alloués. **Il s'agit de demander au PURAQ un financement complémentaire, le financement de base étant supposé déjà acquis.** Du côté algérien, si possible, les projets devraient se situer dans le cadre des laboratoires de recherches agréées « Fonds National de la Recherche » (FNR).

Le **budget approximatif** de chacun des projets retenus variera entre 7 000 euros et 12 000 euros par année, selon la qualité scientifique et le nombre de participants institutionnels. Prière de noter que l'enveloppe budgétaire du projet ne pourra servir à couvrir les dépenses directes reliées à la mobilité de la partie québécoise. À cet effet, un financement provenant du Programme d'internationalisation de l'éducation québécoise (PIEQ) du Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (MELS) du Québec permettra de couvrir un titre de transport par projet pour les participants québécois pendant la première année des activités. Ce financement pourrait être disponible pour une seconde année. Les frais de séjour et de déplacement local de la partie québécoise seront couverts par d'autres enveloppes budgétaires du PURAQ.

Rappelons que l'Entente entre le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire et le Gouvernement du Québec, conclue en décembre 2002, stipule que **cent vingt-cinq (125) bourses d'exemption des droits de scolarité supplémentaires** (majorés) sont mis à la disposition du Gouvernement algérien en vue de permettre à des étudiants algériens d'étudier dans des établissements supérieurs québécois. Ces bourses pourront être utilisées pour les projets soumis dans le cadre du PURAQ.

À l'issue de la première année, les équipes qui auront été retenues devront présenter un **rapport scientifique et financier** au Comité scientifique mixte et au Comité de coordination. Un jugement favorable par ces comités conditionnera le financement de la seconde année du projet. Il en sera de même à l'issue de la seconde année pour les projets d'une durée de trois ans.

Enfin, le Comité scientifique s'attend à ce que les équipes retenues présentent des communications dans le cadre de colloques et conférences scientifiques et qu'elles publient des articles dans des revues scientifiques de niveau international. Les textes devraient alors prévoir une note rappelant l'aide obtenue du PURAQ (MESRS et MELS/PIEQ).

5. CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier de collaboration devra contenir les informations suivantes :

- Le formulaire « **Partenariat Universitaire Algéro-Québécois 2006-2009** » complété, incluant :
 - Une **description du projet** (5 pages maximum) comprenant les éléments suivants (tel qu'énoncé dans le formulaire ci-haut mentionné) :
 - Problématique spécifique (en insistant sur son intérêt national ou régional)
 - Objectifs
 - Méthodologie (méthodes à utiliser, matériel nécessaire)
 - Composantes (et calendrier d'exécution)
 - Activités (et partage des tâches entre les partenaires)
 - Ressources requises (humaines, matérielles) et moyens dont disposent chacun des partenaires
 - Résultats escomptés/retombées (au niveau scientifique et au niveau du développement)
 - Finances/budget (contribution des partenaires en temps ou en espèces, contribution demandée au PURAQ pour chacun des partenaires et montant total de la subvention demandée).
- Le formulaire « **Fiche de renseignements du chercheur** » à remplir par chaque chercheur impliqué dans le projet (en guise de CV abrégé).

6. TRANSMISSION DU DOSSIER

Vos dossiers devront être reçus au plus tard le

31 janvier 2006

- **En version papier** (en 2 exemplaires, dont 1 exemplaire dûment signé) + disquette ou CD, (sous couvert de l'établissement pour la partie algérienne), **ET**
- **en version électronique.**

La première version reçue, papier ou électronique, fera foi de la date de réception. (Nous ne serons pas responsables des « bogues » informatiques qui auraient comme conséquence de vous empêcher de soumettre votre projet dans les délais prescrits.)

Compte tenu des délais possibles engendrés par la poste, la version papier devra parvenir au plus tard le samedi 5 février 2006 (mais alors la version électronique du projet aura obligatoirement été reçue le ou avant le 31 janvier 2006).

- **En Algérie :** Par le responsable algérien du projet (tel que figurant dans le formulaire du projet) à M. Mustapha Bouhadeb (coordonnées ci-dessous)
- **Au Québec :** Par le responsable québécois du projet (tel que figurant dans le formulaire du projet) à Mme Line Dubé (coordonnées ci-dessous)

N.B. : Les versions papier et électronique soumises par les deux responsables de projets, algérien et québécois, devront être IDENTIQUES. Seuls les deux responsables, algériens et québécois, doivent soumettre une copie du projet.

7. CONTACTS

En Algérie	Au Québec
Mustapha Bouhadeb Président Partenariat Universitaire Algéro-Québécois Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique PURAQ 128 chemin Mohamed Gacem 16000 El-Madania – Alger Algérie Téléphone: 021 27 66 62 Tél. + Fax.: 021 27 66 71 Courriel: musbouhadeb@yahoo.fr kettab@yahoo.fr	Line Dubé Co-Présidente Partenariat Universitaire Algéro-Québécois Bureau des Relations internationales (BRIN) École Polytechnique de Montréal C.P. 6079, succ. Centre-ville Montréal (Québec) Canada H3C 3A7 Téléphone : (514) 340-4711, poste 4651 Courriel : puraq@polymtl.ca